



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

intérieur : préfectures

Question écrite n° 14497

Texte de la question

Mme Julie Sommaruga attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conditions d'attente des immigrés en préfecture lorsqu'ils viennent demander ou renouveler leur titre de séjour. Une circulaire est parue le 4 décembre 2012 pour améliorer l'accueil des étrangers. En effet ces conditions d'attente sont souvent indignes (plusieurs heures de file d'attente, souvent à l'extérieur), aggravées par le gouvernement précédent, et concernent régulièrement des personnes âgées ou des familles avec enfants en bas âge. La circulaire apporte une première réponse et montre que l'existence de ce problème est déjà prise en compte. Elle risque cependant de ne pas suffire si les préfectures ne se voient pas accorder des moyens supplémentaires. Elle souhaitait donc savoir si d'autres mesures étaient prévues afin d'accueillir dans de bonnes conditions les personnes souhaitant vivre en France.

Texte de la réponse

Améliorer l'accueil des étrangers en préfecture est une priorité du ministre à double titre : il en va, d'une part, de l'image du service public et, d'autre part, de la volonté, affirmée par le Président de la République, de contribuer à la sécurisation du parcours des migrants. En effet, la dégradation de la situation observée dans certains départements, en dépit des efforts accomplis, est de nature à donner une image d'autant plus négative qu'elle concerne un public particulièrement vulnérable. C'est la raison pour laquelle le ministre a décidé de constituer une mission temporaire d'appui à l'accueil des étrangers en préfecture dont il a présenté le rôle devant l'ensemble des secrétaires généraux de préfecture au cours d'une réunion consacrée à l'accueil des étrangers le 4 décembre dernier. Cette mission, traduction de deux exigences, à savoir celles d'une administration centrale mobilisée dans l'ensemble et la diversité de ses compétences et qui joue pleinement son rôle d'appui et d'accompagnement de l'action des services dans les territoires, devra, dans un premier temps, affiner avec chaque préfecture le diagnostic établi par l'inspection générale de l'administration dans son rapport sur les conditions d'accueil des étrangers remis en septembre dernier. Dans un second temps, sur la base de ce diagnostic, chaque préfecture éprouvant des difficultés se dotera d'un plan d'action visant à renforcer ses capacités d'accueil et de traitement des demandes de titres. A cet égard, la mission aura la responsabilité d'accompagner chaque préfecture dans la mise en oeuvre rapide de son plan d'action et de mobiliser les moyens nécessaires, sur les plans juridique, des effectifs et des moyens. Elle veillera particulièrement à ce que ces plans d'action soient mis en place dans les plus brefs délais en lien avec les directions concernées du ministère au travers d'un réseau de correspondants dédiés. Ces plans d'action devront intégrer les leviers d'amélioration existants ainsi que les bonnes pratiques éventuellement identifiées pour faire en sorte que chaque étranger puisse trouver dans l'administration, une réponse objective, équitable, personnalisée et dans des délais raisonnables. En outre, le Premier Ministre a, par courrier en date du 24 décembre 2012, chargé Matthias Fekl, parlementaire en mission, notamment de mener une réflexion et de faire des propositions pour améliorer l'accueil des étrangers dans les préfectures et harmoniser les modalités de traitement des dossiers. Son rapport est attendu pour la mi avril 2013.

Données clés

Auteur : [Mme Julie Sommaruga](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (11^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14497

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7684

Réponse publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2606